

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le Vingt-huit novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, MC. Couf, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

Cécile Jourdain qui a donné procuration à Aline Boudios
Jean-Jacques Marteil « « à Jacques Grévès
Marie-Madeleine Prévost « « à Françoise Ballester
Caroline Pecchia « « à Pierrick Le Dro
Olivier Huguet
Sonia Caroff

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 novembre 2017
Date de l'affichage : 22 novembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

2017_131 : Subvention au CCAS 2018

Rapporteur : A. Buzaré

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées ou personnes en difficultés, familles, enfants et jeunes (multi accueil, RPAM, ACM Saute-Mouton, Vac'Actives et maison des jeunes).

Afin d'assurer une bonne gestion et dans la mesure où le versement de cette subvention intervient dès le mois de janvier, il a été proposé depuis 2015 de fixer et de voter le montant de cette subvention en 2 temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base
- Au mois de mars, à l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser au CCAS.

Pour l'année 2017, il avait été proposé d'attribuer 500 000 € au titre de la première tranche. Ce montant a été ajusté au mois de mars 2017 portant le montant total de cette subvention à 635 000 € pour l'année 2017.

Envoyé en préfecture le 04/12/2017

Reçu en préfecture le 04/12/2017

Affiché le 05/12/2017

ID : 056-215600784-20171128-2017131-DE

Pour 2018, il est proposé de maintenir une subvention de 500 000 € au titre de la première tranche et d'ajuster au mois de mars le montant complémentaire à verser.

Pour rappel :

CA 2014 : 570 000 €

CA 2015 : 690 000 €

CA 2016 : 600 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 13 Novembre 2017,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 000 € au CCAS au titre de la première tranche de versement pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 30 Novembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

